

# un fou noir au pays des blancs

de et avec Pie Tshibanda

Une tournée en Communauté française coproduite par  
la Ligue des droits de l'Homme et le Théâtre de Poche



Ministre  
de la Communauté  
française

Avec le soutien du Ministre-Président, du Ministre de la culture, du Ministre de l'enseignement secondaire, du Ministre de l'enseignement supérieur de la Communauté française et des Tournées Art & Vie

# un fou noir au pays des blancs

de et avec Pie Tshibanda

## LE POINT DE VUE DE LA LIGUE

A travers son spectacle, Pie Tshibanda nous interpelle sur de nombreuses questions. Des questions liées au développement de nos sociétés d'abord : l'asile et l'immigration, au cœur des débats politiques actuels, sont bien sûr deux grands thèmes évoqués par Pie. Mais il nous touche aussi, surtout, par des questions qui nous concernent directement en tant qu'êtres humains : l'accueil de l'autre, la différence, l'échange, ...

Depuis à présent cent ans, la Ligue des droits de l'Homme s'attache à combattre l'injustice et toute atteinte arbitraire aux droits d'un individu ou d'une collectivité. Elle défend les principes d'égalité, de liberté et d'humanisme sur lesquels se fondent les sociétés démocratiques. Pour garantir un respect effectif des droits humains en Belgique, la Ligue informe, sensibilise et interpelle les citoyens et les pouvoirs politiques. La Ligue n'entend pas aujourd'hui n'être "qu'un" lieu d'expertise. C'est que la réflexion sur les droits humains (droits civils et politiques, droits économiques et sociaux, droits culturels, ...) est affaire de tous et doit dès lors pouvoir être compréhensible et appropriable par tout citoyen.

La culture peut, sans conteste, contribuer à la réalisation des objectifs poursuivis par la Ligue des droits de l'Homme. A ce titre, depuis de nombreuses années, nous avons tissé des liens avec le Théâtre de Poche. Ensemble, nous travaillons sur l'évocation de nombre de thématiques de société. Evoqués dans une pièce de théâtre, dans un conte, à travers une peinture, les droits humains ne sont plus désincarnés. Ils nous touchent au contraire de manière directe et deviennent à la portée de tous.

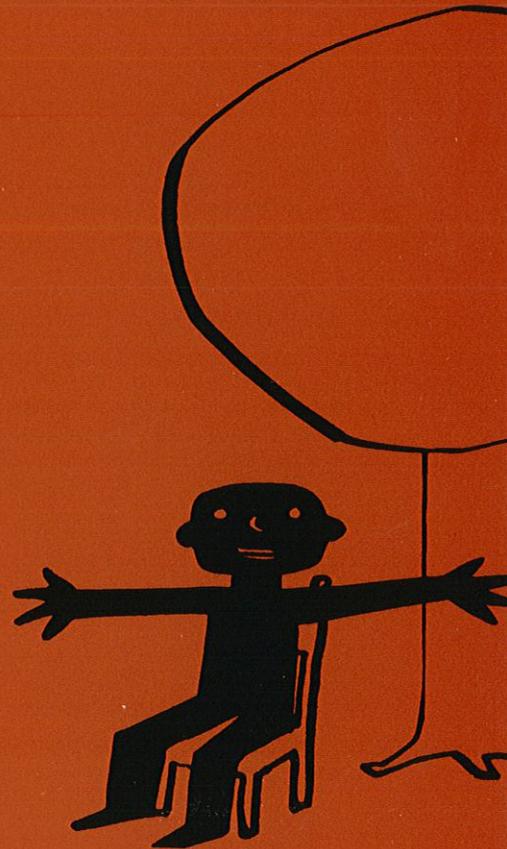
Et c'est véritablement la magie opérée par Pie Tshibanda.

Par son humanité, par la justesse de ses mots, par son absence de manichéisme, grâce à l'humour et l'intelligence de ses propos, Pie arrive, mieux que quiconque, à initier, auprès de nous qui l'écoutons, une réflexion - critique - sur notre sens de l'hospitalité et de la tolérance. Ayant vu "Un fou noir au pays des blancs", la pertinence et la nécessité de nous associer à Pie Tshibanda nous sont apparus comme une évidence. Parce que notre volonté est commune : sensibiliser et interpeller hommes et femmes sur la situation de ceux qui n'ont d'autre choix que de prendre le chemin de l'exil. Et parce que la parole de Pie Tshibanda n'a d'autre égal pour nous en parler...

Merci au Théâtre de Poche de nous avoir amené ce spectacle et d'en assurer la tournée.

**Maïté De Rue,**

Directrice de la Ligue des droits de l'Homme



## L'ARTISTE ET LES DROITS DE L'HOMME

La recherche effrénée de notre bien-être nous confine dans un égoïsme qui nous empêche de voir qu'à côté de nous d'autres ont droit à l'existence et au bonheur. Les guerres, la pauvreté, l'exclusion... témoignent de cette tendance que nous avons de nous hisser sur les épaules des autres pour nous faire une place au soleil. La répartition inégale des biens de la terre, la volonté de puissance et de domination... autant de raisons qui expliquent que les droits de l'Homme soient si peu respectés dans le monde, qu'il y ait tant de gens sur le chemin de l'exil.

Chemin d'exil, chemin plein d'embûches... avec d'autres interrogations sur les droits de l'Homme... J'en sais quelque chose, moi qui ai vécu trois ans loin de ma famille à cause de l'absurdité des lois sur l'accès à l'Europe. Cette Europe qui dit oui à la mondialisation pendant qu'elle s'entoure de forteresses ! Heureusement que sur mon chemin j'ai été secouru. Qu'a-t-il fait ce brave juriste pour me permettre de revoir ma femme et mes enfants ?

La Ligue des droits de l'Homme s'est battue pour moi, comme elle se bat pour tant d'autres. Le combat n'est pourtant pas complètement gagné, il y en a encore tant qui crient au secours dans le monde ! J'ai décidé de m'en mêler et de dire à travers mes contes qu'il y a moyen de respecter les droits de tous et de tout un chacun. Le langage de l'art a l'avantage d'être universel. Ambassadeur de la Ligue des droits de l'Homme, "fou noir au pays des blancs", je vais essayer d'être un rayon de soleil dans un monde gris.

**Pie Tshibanda**

## QUI EST PIE TSHIBANDA ?

C'est en 1999 que Pie Tshibanda a présenté, pour la première fois, son spectacle "Un fou noir au pays des blancs". Pie Tshibanda y conte, avec humour et sensibilité, l'histoire de son exil, du Congo vers la Belgique.

Benoît Van der Meerschen, Assistant en droit des étrangers à la Haute Ecole P.-H. Spaak, témoigne de sa rencontre avec Pie Tshibanda : "C'est surtout l'incompréhension qui se manifeste, incompréhension face à un dédale administratif, empreint d'une suspicion systématique, réservée à chaque nouvel arrivant sur notre territoire. Pie Tshibanda nous explique les efforts que, sans cesse, il déploie pour aller vers l'autre et les échecs que dans un premier temps, il rencontre. Il nous renvoie alors à la façon dont nous-mêmes nous sommes prêts à accueillir celui ou celle qui nous est inconnu."

Pie Tshibanda, marié et père de six enfants, est originaire de Kolwezi, une ville située au Sud du Congo, dans la région du Katanga.

Ses ancêtres, originaires du Kasai, avaient émigré au Katanga, après que l'on avait découvert l'existence, dans cette région, de richesses minières. Les autorités congolaises avaient alors en effet fait venir des travailleurs du centre du pays et même des pays voisins pour travailler dans les mines.

Petit à petit, les familles immigrées du Kasai prirent leur place au Katanga. On constata même qu'en un demi-siècle à peine, la descendance kasaienne avait accédé aux professions les plus prestigieuses et les plus prisées du Katanga.

C'est un jeu de haine et de jalousie qui suscite alors, en 1995, une épuration ethnique dont furent victimes les Zaïrois originaires du Kasai. Ils n'eurent d'autre choix que de quitter le territoire du Katanga, sous peine d'être exécutés.

*"En ce moment, il y a une épuration ethnique au Katanga contre les Kasaiens. Il faut qu'ils partent tous ! Ils ont été renvoyés de leurs maisons... ils ont perdu leur travail... Kolwezi et Likasi ont mis dehors leurs Kasaiens... Ils sont dans des gares, parqués comme du bétail. A la Gare de Likasi, la mortalité a été stabilisée à dix-sept morts par jour."*

Pie Tshibanda, son épouse et ses enfants ont été de ceux qui durent subitement quitter le Katanga.

Psychologue, écrivain auteur d'une dizaine de livres, Pie Tshibanda estime alors devoir dénoncer les massacres dont il est le témoin. Il réalise à cette fin un film vidéo, publie une bande dessinée et écrit des articles qu'il adresse à plusieurs maisons de presse du monde entier. Il devient alors rapidement un "témoin gênant", et n'a finalement d'autre choix que de quitter son pays et prendre le chemin de l'exil, vers la Belgique.

Dès son arrivée à Zaventem, Pie Tshibanda prend conscience de la différence de culture à laquelle il va être confronté : on le tutoie, on le fouille, on met en doute sa licence en psychologie. Il comprend à cet instant, qu'en franchissant la frontière belge, il n'est plus l'intellectuel estimé qu'il était auparavant. Il est désormais "un étranger", qui va devoir trouver sa place et faire ses preuves.

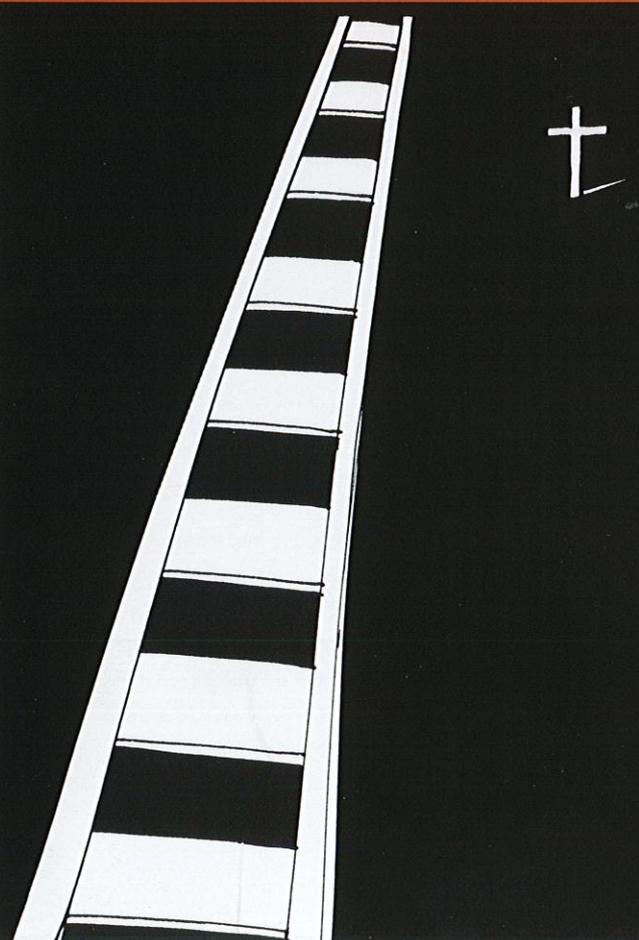
*"En Europe, tu n'as pas droit à l'erreur. Dans le métro, en train, n'égare jamais ton titre de transport. N'oublie jamais d'acheter ton billet... Un noir n'oublie pas, il ne se trompe pas, il n'égare pas... Il triche !"*

Les premiers mois de Pie Tshibanda en Belgique vont le confronter à la complexité de la procédure d'asile, à la difficulté de trouver un logement lorsqu'on est étranger, à la suspicion que certains réservent à un nouvel arrivant.

Mais ce que nous montre Pie à travers son spectacle, c'est la manière dont de tels préjugés peuvent tomber, la manière dont il est lui-même finalement accepté et reconnu, comme être humain. Il prend lui-même l'initiative de se présenter aux gens du village où il s'est installé, il obtient la reconnaissance de son diplôme de psychologue, et décroche une licence en sciences de la famille et sexualité à l'UCL. Sa formation l'amène à donner des cours de rattrapage aux enfants. La commune de Court Saint Etienne lui attribuera, à travers un projet d'école de devoirs itinérante une camionnette aménagée en petite salle d'étude, qui le conduit dans six écoles différentes.

Son histoire, Pie Tshibanda nous la conte à travers son spectacle "Un fou noir au pays des blancs". Humaines et nuancées, les paroles de Pie nous touchent, en mettant en évidence le regard que nous portons parfois sur ceux que nous ne connaissons pas, la méfiance que peut nous inspirer la différence.

Nombreux sont les enfants qui, touchés par le discours de Pie Tshibanda, lui ont témoigné ce que le spectacle leur avait apporté. Comme Carlos qui écrit : "Je ne suis pas très doué pour ce qui est d'écrire des lettres mais s'il y a quelque chose que je pourrais bien te dire, c'est de continuer à faire rire avec tes histoires; tu vois du bon dans ce qui n'est pas toujours très chouette à voir et je trouve ça très important."





## L'ASILE À TRAVERS L'HISTOIRE L'HISTOIRE À TRAVERS L'ASILE

On pourrait effectivement facilement détecter les grands événements de l'Histoire en observant les déplacements des populations qui demandent l'asile : ici des protestants français fuyant suite à la révocation de l'Edit de Nantes, là l'arrivée massive d'Irlandais en Amérique suite à la maladie de la pomme de terre, ...

Les réfugiés ont effectivement existé à toutes les époques et constituent un phénomène universel.

### Le concept d'Etat Nation

Mais le phénomène a pris une tout autre dimension après la première guerre mondiale. C'est effectivement à ce moment que naît véritablement le concept d'Etat Nation et son corollaire, la protection qu'il offre à tous ses citoyens. L'Etat va exercer les droits des individus qui le composent : l'éducation, la santé, les pensions, la justice, ... La personne qui ne peut plus se réclamer d'un Etat est dès lors dans une situation critique. A cette époque, le réfugié vivait non seulement dans des conditions précaires mais il devait garder la nationalité de son pays d'origine sans toutefois pouvoir en obtenir la protection. Aucun Etat ne pouvait dès lors le protéger...

### A la sortie de la première guerre mondiale : la SDN

A la sortie de la première guerre mondiale, se crée la Société des Nations (SDN), ancêtre de l'ONU, qui se veut une sorte de parle-

ment mondial. Les frontières se redessinent un peu partout dans les anciens empires et les déplacements forcés de populations se multiplient. Devant l'afflux de réfugiés de toutes origines, se crée en 1921 le Haut Commissariat aux réfugiés, confié au Norvégien Nansen, explorateur célèbre, mais aussi organisateur du rapatriement d'un demi-million de prisonniers allemands et autrichiens. Malgré la faiblesse des moyens mis à sa disposition, l'œuvre de Nansen a été considérable. Il a d'abord créé l'ensemble des services internationaux qui firent face aux flux de réfugiés qui allaient en s'accroissant. Mais surtout, il a mis au point le "certificat d'identité", plus connu sous le nom de "passeport Nansen". Ce document est d'une importance capitale dans l'histoire de la protection internationale des réfugiés : pour la première fois, les réfugiés reçoivent un statut juridique qui ne les force pas à devenir des apatrides ou à changer de nationalité. Le passeport Nansen a été reconnu à l'époque par 54 Etats.

Durant l'entre deux guerres, le "profil" du réfugié a quelque peu évolué. En effet, la principale cause de l'exil résultait des conséquences de la guerre et de la révolution bolchevique. Peu de temps après la guerre, arrive le National socialisme qui suscite un nouveau flux de réfugiés en provenance d'Allemagne, de la Sarre et de l'Autriche. Dès 1936, la guerre civile espagnole jette de nouveaux réfugiés sur les routes. On estime à 30 millions le nombre de personnes déplacées entre 1939 et 1945. Il est clair que le Haut Commissariat devra donner de nouvelles réponses à ces situations. Ces réponses se feront au coup par coup mais les lignes de force qui se dessinent orienteront les solutions d'après la seconde guerre mondiale.

La seconde guerre mondiale a bouleversé le monde comme on le sait : persécution des Juifs dans toute l'Europe, constitution d'un bloc communiste à l'Est, ... Circonstances qui, comme on peut s'en douter, engendreront de nombreux réfugiés à travers l'Europe.

## La seconde guerre mondiale : l'ONU

L'ONU est créée dès 1945 en vue de sauvegarder la paix et la sécurité internationales et d'instituer entre les Nations qui la composent, une coopération économique, sociale et culturelle.

Dans cet esprit, la Déclaration universelle des droits de l'Homme voit le jour le 10 décembre 1948. Le droit de quitter son pays et d'aller chercher l'asile y sont reconnus dans les articles 13 et 14.

### ARTICLE 13 :

- ❶ *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.*
- ❷ *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.*

### ARTICLE 14 :

- ❶ *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans d'autres pays.*
- ❷ *Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.*

Cette Déclaration ne se prononce cependant pas sur l'obligation des Etats à accueillir les personnes qui veulent user du droit d'asile.

Dans l'immédiat après-guerre, des mesures sont prises pour aider aux rapatriements des nombreux réfugiés. A la fin des opérations mises en place, les problèmes n'ont pas disparu pour autant. Plusieurs centaines de milliers de réfugiés ne veulent pas rentrer dans leur pays (craintes de persécutions, ...) tandis que d'autres arrivent en grand nombre des pays de l'Est devenus zones d'occupation soviétique.

## 1951 : la Convention de Genève

C'est en 1951 que le Haut Commissariat des Nations Unies pour Réfugiés (UNHCR) fut créé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Son mandat, fixé à trois ans éventuellement renouvelables, était d'assurer la protection juridique des réfugiés et de chercher des solutions durables qui permettraient de mettre fin à l'exil. C'est lors de la création de l'UNHCR que le concept de réfugié reçut une définition juridique dans la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés.

*"Un Réfugié est toute personne qui se trouve en dehors du pays dont elle a la nationalité, et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays parce qu'elle craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses convictions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social".*

En d'autres termes, pour obtenir la reconnaissance du statut de réfugié, quatre conditions sont requises : avoir franchi une frontière ; avoir été persécuté ou craindre avec raison de l'être ; subir par cette persécution une atteinte à ses droits fondamentaux ; être, de ce fait, dans l'incapacité de demander la protection de l'Etat dont on a la nationalité.

Les Nations Unies pensaient que, par la mise en place de telles mesures, le problème des réfugiés allait rapidement être résolu ; il n'était à leurs yeux qu'une suite du conflit mondial, destiné à être rapidement éliminé. Les mesures mises en place à cette époque ne visaient donc qu'à protéger les individus des persécutions politiques. Cet optimisme fut rapidement démenti par les faits. Les flux de réfugiés se sont non seulement accentués mais également diversifiés et étendus à d'autres régions du globe. Les demandeurs d'asile ne fuyaient pas seulement les persécutions, ils fuyaient également les guerres, les catastrophes écologiques, la famine, l'oppression, ... Ils ne demandaient plus l'asile de façon individuelle, il s'agissait maintenant de phénomènes de masse. On peut citer de triste mémoire l'exemple des nombreux boat people qui fuirent le Vietnam durant les années septante.

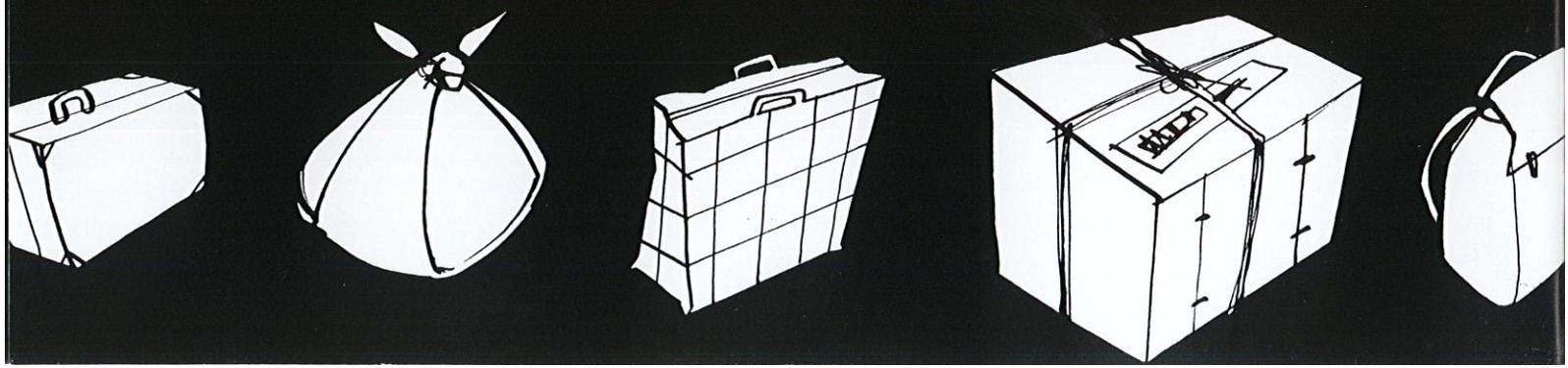
La Convention de Genève s'est vite révélée insuffisante, malgré des efforts d'adaptation. Enfin, et cette tendance ne fait que se renforcer, les pays les plus riches ont progressivement adopté des politiques d'accueil plus restrictives, notamment à partir du début de la crise pétrolière des années septante.

## En Europe :

### 1) La Convention de Genève (1951)

La Convention de Genève est le premier texte qui donne un statut juridique au réfugié. Elle ne définit par contre pas les procédures selon lesquelles les demandes d'asile doivent être introduites et suivies. Cette procédure est la prérogative de chaque Etat.

Elle a été modifiée le 31 janvier 1967 par le protocole de New York. En effet, la Convention de Genève était destinée à répondre aux conséquences de la seconde guerre mondiale et n'avait donc qu'une portée limitée dans le temps : le bénéfice du statut était réservé aux personnes qui pouvaient craindre légitimement d'être persécutées par des événements survenus avant le 1er janvier 1951. Le protocole



de New York abolit donc la limitation dans le temps et dans l'espace que contenait la Convention de Genève.

La Convention de Genève a été ratifiée par 119 pays, dont la Belgique. Par cette signature, les pays signataires s'engagent à prendre les réfugiés sous leur protection ...

Cette Convention porte en elle d'autres limites que celle de la limitation dans le temps.

En effet, le bien-fondé de la demande est laissé à l'appréciation des Etats et dépend donc de leur volonté d'accueillir les réfugiés. De plus, il n'existe pas de statut collectif ; le demandeur doit dès lors prouver qu'il est PERSONNELLEMENT persécuté. Par exemple, une femme algérienne, journaliste de profession, devrait prouver qu'elle risque de façon personnelle d'être persécutée. Le fait qu'elle soit "fragilisée" de par sa profession et sa qualité de femme ne justifie pas à lui seul qu'on lui accorde la protection d'un autre Etat. Il ne suffit donc pas d'être Kasâien au Katanga, Kurde en Turquie, Tchétchène en Russie, Tutsi au Rwanda, ...

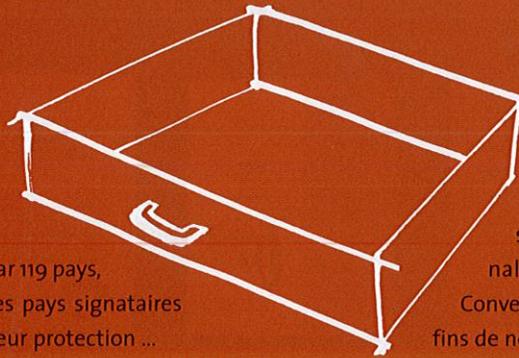
La Convention de Genève ne parle nullement des situations de guerre. Les personnes qui fuient les conflits, où bien souvent leurs droits sont bafoués (viols collectifs, épurations ethniques, ...), ne peuvent se revendiquer de la Convention de Genève. Elle ne reconnaît pas non plus les réfugiés économiques : ceux qui fuient la famine, le chômage, la misère, ... Ceux-ci relèvent de l'immigration qui, pour rappel, a été stoppée en Belgique dès 1974.

Un peu partout en Europe, on assiste à un durcissement de la politique d'asile : mesures de dissuasion, procédures expéditives, ... qui ont pour but avoué de faire baisser les demandes.

## 2) les accords de Schengen (1985)

La Convention d'application de l'Accord de Schengen a été signée par plusieurs Etats européens, dont la Belgique, le 19 juin 1990. Elle vise à la suppression des contrôles aux frontières internes à l'espace Schengen. Pour ce faire, elle organise et garantit un espace de sécurité à l'intérieur de ces frontières et harmonise les politiques d'asile des différents pays concernés (Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et bien entendu la Belgique).

Les contrôles aux frontières externes sont renforcés. Ne peuvent accéder à l'espace Schengen que les personnes qui justifient le but de leur séjour, qui prouvent qu'elles ont des moyens de subsistance suffisants pour leur séjour, qui sont en possession de documents officiels ou d'un visa pour les 130 pays pour lesquels cela est néces-



saire, qui ne sont pas considérées comme un "danger possible pour l'ordre public, la sécurité nationale ou les relations internationales d'un des Etats signataires de la Convention", et enfin qui ne sont pas signalées aux fins de non admission.

## 3) la Convention de Dublin (1997)

La Convention de Dublin vient compléter les Accords de Schengen. Elle est effective depuis le 1er septembre 1997.

Si un demandeur d'asile introduit une demande dans un pays donné, c'est celui-ci qui sera dans l'obligation de la traiter. On assistait auparavant parfois à un sordide jeu de ping-pong où le réfugié se voyait renvoyé d'un pays à l'autre, ces derniers se renvoyant mutuellement la responsabilité de l'asile. Un demandeur débouté du droit d'asile ne pourra par contre plus faire une autre demande dans un pays voisin.

Dans un cadre régional cette fois, d'autres traités internationaux et résolutions d'organisations internationales ont été à l'origine de progrès importants.

## En Afrique :

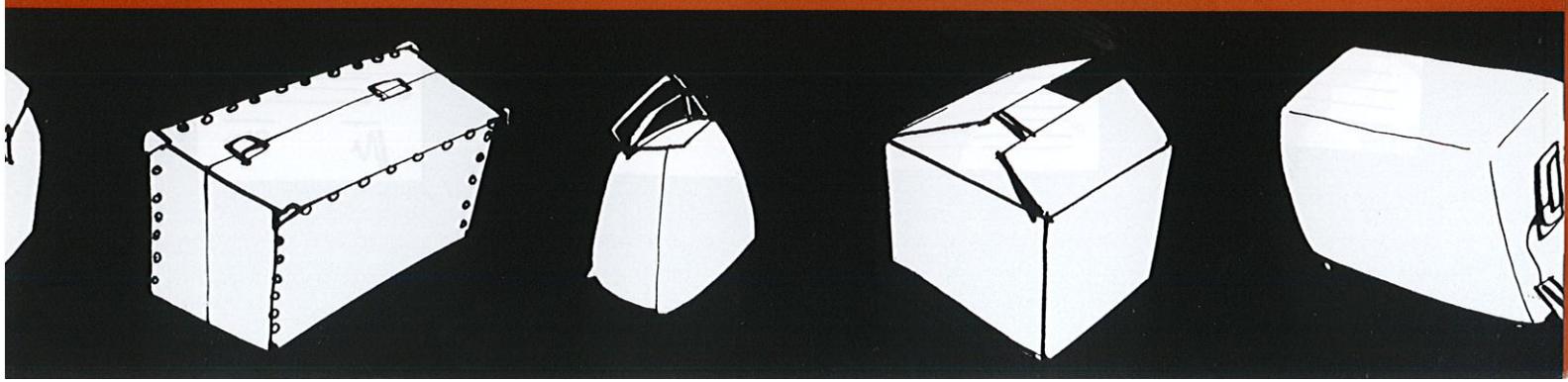
### la Convention d'Addis Abeba (1969)

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a adopté le 10 septembre 1969 une convention qui répond aux problèmes spécifiques de l'Afrique. Cette convention a été ratifiée par 40 pays d'Afrique et est entrée en vigueur en 1974.

L'Afrique, du fait des guerres tribales survenues au lendemain de la décolonisation, a dû faire face à de gros problèmes d'asile. Elle est actuellement, malgré ses difficultés économiques, le continent qui accueille le plus de réfugiés. Malgré cela, la Convention d'Addis Abbéba donne une définition plus large du statut de réfugié :

*"toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité".*

Elle permet une protection plus globale avec l'octroi de l'asile collectif, évitant dans certains cas les évaluations individuelles et répondant de cette façon plus rapidement et humainement à des situations de crise.



## En Amérique latine : la Déclaration de Cartagena (1984)

La Déclaration de Cartagena va également dans le sens de l'élargissement du statut de réfugié :

*"Les personnes qui ont fui leur pays parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'Homme ou d'autres circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public".*

Toutefois, il est utile de préciser que si cette Déclaration est tout à fait progressiste, elle n'est hélas nullement contraignante. En effet, d'un point de vue juridique, une Déclaration n'est rien de plus qu'une intention, tandis qu'une Convention est un accord multilatéral contraignant les parties qui l'ont signée.

Il n'en reste pas moins que la Déclaration de Cartagena prévoit spécifiquement qu'une violation massive des droits de l'Homme peut justifier l'octroi du statut de réfugié. C'est intéressant dans la mesure où c'est la première fois que l'on parle de violation MASSIVE des droits de l'Homme. Par ailleurs, la Déclaration parle de protection des DROITS HUMAINS : ceux-ci ne renferment-ils pas également les droits économiques et sociaux ? En vertu de ce principe, les réfugiés économiques, fuyant la misère, la famine, ..., pourraient dès lors être reconnus comme réfugiés stricto sensu.

Si par malheur la guerre éclatait en Europe, l'on voit donc que nous aurions plus de facilités à trouver asile dans les régions défavorisées d'Afrique et d'Amérique latine. Cocasse, non ? Cette mise en perspective est avant tout intéressante en ce qu'elle permet de voir que le concept de réfugié évolue, afin de répondre aux circonstances et époques nouvelles.

Actuellement dans le monde, une personne sur 120 est un réfugié, et il s'avère que la plupart des réfugiés se trouvent en Afrique.

En 1998, le HCR prenait en charge 22.376.300 réfugiés. 66% de ces réfugiés se situent en Afrique et en Asie, contre seulement 32,7% en Europe et en Amérique du Nord. Certains diront que les réfugiés proviennent pour majeure partie de ces régions. Certes. Mais n'oublions pas que depuis la guerre des Balkans, l'Europe produit, elle aussi, des flux de migration. Son taux d'accueil n'a pas augmenté pour autant ...

A ces 22.376.300 réfugiés, il faut encore ajouter 30.000.000 de personnes déplacées.

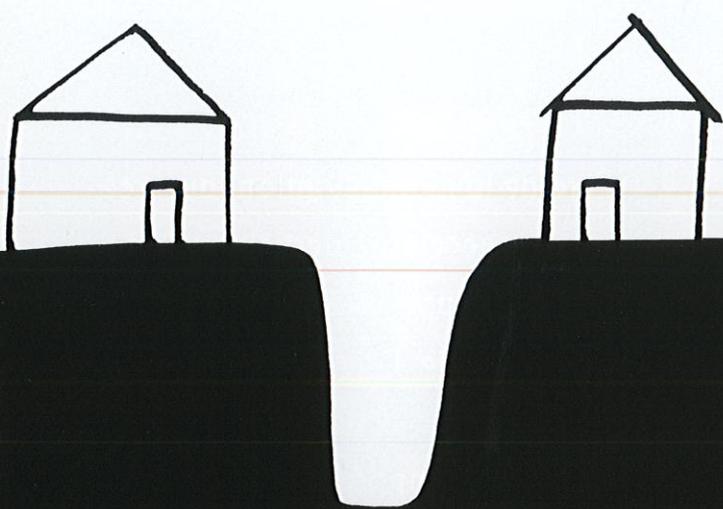
Prenez vos calculatrices : cela fait plus de 50.000.000 d'êtres humains en situation d'exil, réfugiés ou déplacés.

A l'ère de la mondialisation, avec ce brassage accéléré, vertigineux, qui nous enveloppe tous, une nouvelle conception de l'identité s'impose - d'urgence ! Nous ne pouvons nous contenter d'imposer aux milliards d'humains désespérés le choix entre l'affirmation outrancière de leur identité et la perte de toute identité, entre l'intégrisme et la désintégration. Or, c'est bien cela qu'implique la conception qui prévaut encore dans ce domaine. Si nos contemporains ne sont pas encouragés à assumer leurs appartenances multiples, s'ils se sentent contraints de choisir entre la négation de soi-même et la négation de l'autre, nous serons en train de former des légions de fous sanguinaires, des légions d'égarés.

**Amin Maalouf**  
**Les identités meurtrières.**



(1) Agenda des droits humains pour le début du XXIe siècle, Forum des ONG pour le 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 10 décembre 1998.



## LES DIFFERENCES CULTURELLES : NE SONT-ELLES PAS UN OBSTACLE INFRANCHISSABLE ?

*"On arrive dans une ville qu'on ne connaît pas, chez un peuple qu'on n'avait jamais vu avant et parfois, on ne sait même pas parler la langue du pays"<sup>(2)</sup>*

*Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais avoir l'âge et l'adresse de vos enfants. Ma sœur, mon frère et moi pourrions leur écrire pour qu'ils nous parlent de l'Afrique que nous connaissons si mal. Nous leur parlerons des choses d'ici. J'ai envie d'apprendre à mon frère de 8 ans qu'il existe d'autres gens, d'autres cultures. Lui faire comprendre que les différences ne sont pas un obstacle à l'amitié. [...]*

*Bien à vous ! Lien.*

**Page 88**

### 1. Pourquoi quitte-t-on son pays ?

Personne ne quitte son pays, ses racines de gaieté de cœur. Mais parfois, la situation dans laquelle on se trouve est à ce point insupportable que l'on a d'autre choix, pour survivre, que de partir. C'est une décision difficile à prendre, mais que ce soit la guerre, la famine, l'oppression, la misère ou encore la dictature,... cela ne nous laisse guère de choix si l'on veut vivre libre, dignement et en sécurité.

Pie vivait dans la province du Katanga lorsque, en 1995, des événements dramatiques le forcèrent à quitter, avec sa famille, cette province pour aller se réfugier ailleurs, dans la province du Kasaï. Là, Pie, par ailleurs écrivain, n'a pu s'empêcher de relater toutes les atrocités dont il était témoin. Il a dénoncé les massacres et a transmis ses écrits à plusieurs maisons de presse dans le monde entier.

Il est alors très vite devenu un témoin gênant...

Pie a quitté le Congo parce qu'il y était en danger de mort. C'est pour

survivre qu'il a dû quitter sa femme, ses enfants, ses amis, son pays. Chaque jour, quelque 100 000 personnes quittent leur pays, simplement parce que la fuite leur paraît être la seule solution.<sup>(3)</sup>

### 2. Où aller ? Le pays d'accueil

*"Article 14 : 1) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays."*

*Déclaration universelle des droits de l'Homme.*

Lorsqu'on est en danger, on se dirige vers la première porte ouverte que l'on trouve et qui pourrait nous offrir un abri, un refuge, même incertain.

Pie s'est retrouvé en Belgique tout simplement parce que *"en ce qui concerne les Congolais, la Belgique est pour eux comme la porte de l'Europe parce que, d'une part, le Congo a été colonie belge pendant des années et, d'autre part, les aéroports congolais sont en ligne directe avec la Belgique."*<sup>(4)</sup>

Mais ce n'est pas le cas pour tous les réfugiés. Certains se retrouvent dans des pays voisins, parfois plus pauvres que leur propre pays. Cependant, ces personnes préfèrent vivre dans des camps, de manière très précaire, plutôt que de rester là où elles subiraient une répression ou seraient en danger. L'on n'est pas sans savoir que les pays pauvres ouvrent plus rapidement leurs portes aux réfugiés que les pays riches...

Abandonner son pays, la décision est difficile à prendre...

Mais une fois prise, un petit espoir peut naître : "une autre terre peut m'accueillir, m'offrir un refuge."

On y croit, on se démène pour y parvenir, plein d'espoir envers cette nouvelle étape qui pourrait nous mener à vivre enfin dans la dignité à laquelle a droit chaque être humain.

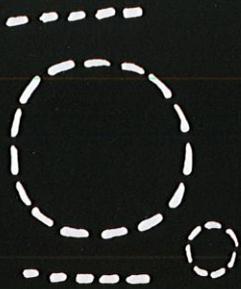
*"Masikini arbora un large sourire en réponse à la fille qui lui disait au revoir et lui souhaitait un bon séjour en Belgique"*<sup>(5)</sup>

(2) Pie Tshibanda, interview réalisée par les étudiants de 2ème technique de LIEGE, Magazine Oxfam.

(3) Agenda des droits humains pour le début du XXIe siècle, Forum des ONG pour le 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 10 décembre 1998, p.57.

(4) Ibidem

(5) "Un fou noir au pays des blancs" Pie Tchibanda W.B., Collection Micro-roman, Bernard Gilson Editeur, mai 1999, p.8.



### 3. On arrive en Belgique

Le sentiment d'exclusion et les difficultés liées à l'intégration.

*"Vous ne connaissez personne et personne ne vous connaît"*<sup>(6)</sup>

L'arrivée en Belgique peut très vite faire choir le maigre espoir que l'on avait construit. Le débarquement à Zaventem nous fait retomber dans une terrible réalité.

*"Sa valise récupérée, Masikini se mit dans l'une des deux files vers la sortie. Il n'y avait pas de bousculade, tout se passait comme dans le meilleur des mondes. Un agent de la sécurité s'approcha toutefois de Masikini et lui enjoignit de se placer dans l'autre file, là où se faisait un contrôle des papiers dans une atmosphère tendue. Il obtempéra. Une dame africaine lui fit remarquer qu'il y avait une rangée pour les Européens et une pour les autres. Masikini prit conscience qu'il était un homme de couleur, il fallait qu'il s'en souvienne désormais. Pire, il n'avait jamais pensé que sa tête pût ressembler à celle d'un trafiquant de drogue. (...) Masikini avait l'impression de vivre un cauchemar. Il était pourtant bien éveillé. Il lui fallait seulement comprendre qu'en Europe, il perdait jusqu'à la présomption d'innocence."*<sup>(7)</sup>

On se retrouve seul, "homme de couleur", on a perdu notre respectabilité et surtout notre présomption d'innocence.

*"Tu devras t'habituer aux tracasseries administratives. En Europe, tu n'as pas le droit à l'erreur. Dans le métro, en train, n'échoue jamais ton titre de transport. N'oublie jamais d'acheter ton billet... Un Noir n'oublie pas, il ne se trompe pas, il n'échoue pas, ... il triche !"* **Page 9**

On se retrouve face à des difficultés administratives et des difficultés à s'intégrer.

Les difficultés administratives renforcent le sentiment d'exclusion dans lequel on se trouve déjà.

La procédure de demande d'asile requiert beaucoup de patience et de volonté : on vous fait attendre des heures, parfois dehors et dans le froid, pour vous dire de revenir le lendemain, on vous demande de raconter votre histoire à plusieurs reprises (ce qui est généralement éprouvant). Il arrive au surplus que cela se déroule dans un climat de suspicion, de contrôle et de froideur omniprésents.

*"La deuxième fois qu'il se présenta à la commune, l'agent lui dit qu'il était encore en retard.*

*- Soyez gentil, monsieur, éructa-t-il, révolté, je suis dans la file depuis 5 heures du matin...*

*- Viens à 4 heures, monsieur, je ne reçois que les 20 premiers, ceux qui ont eu un jeton."*<sup>(8)</sup>

La durée de cette procédure est également éprouvante : attendre, parfois pendant plusieurs années, une réponse de l'Office des étrangers. Si cette réponse est négative, tout l'effort que vous avez fourni pour vous intégrer et recommencer une vie "normale" est réduit à néant en un rien de temps.

Actuellement, le gouvernement essaie de rendre cette procédure plus rapide mais se pose alors également la question de la qualité de cette procédure : les demandeurs d'asile seront-ils suffisamment entendus ? Leurs dossiers seront-ils traités de manière assez approfondie ? Leur droit à la défense sera-t-il réellement respecté ? Auront-ils accès à une aide juridique suffisante ? ...

Il faut à tout prix éviter que la "politique d'accueil" d'un pays devienne synonyme de "politique de dissuasion"...

Outre les problèmes purement administratifs, se pose également le problème de la différence de culture et souvent de la langue.

"Comment les habitants de ce pays vont-ils réagir en ma présence ? Que vont-ils penser ?"

Mais les gens ne pensent rien, semblent indifférents, vous regardent à peine. Ils ne connaissent pas votre histoire, ne savent pas d'où vous venez ni par où vous êtes passé. Ils ne voient en vous qu'un "étranger", un "black", un "réfugié"... On peut donc très vite être réduit à un nom commun.

*"J'ai traversé une avenue de bout en bout sans que personne ne me dise bonjour et cela m'a choqué car, dans mon pays, tout le monde se dit bonjour. J'habite dans un coin où les trains ne passent pas souvent et parfois il m'arrive de rater mon train. Je me mets alors au bord de la route pour faire de l'auto-stop. Les voitures passaient devant moi comme si je n'existais pas. Personne ne s'arrêtait !"*<sup>(9)</sup>

Un autre sentiment qui avait tenaillé Masikini fut celui de l'anonymat : on aurait dit qu'il avait perdu jusqu'à son nom propre. Désormais on le désignerait par un nom commun ! On dirait à son passage : "t'as vu le Black qui passe ?" ... "le nègre" ... "l'étranger" ! En le croisant une vieille dame tiendrait fermement son sac à main. Une jeune fille le saluerait surtout pour conjurer le mauvais sort.

**Page 53**

C'est alors comme si nous avions perdu notre identité. Ce sentiment d'anonymat, ajouté aux difficultés administratives, peut être vécu comme un rejet total : on se sent exclu de la vie sociale. C'est quelque chose de difficile à vivre, il faut avoir de la force et du soutien pour passer au-delà.

Pie, lui, a décidé qu'il n'allait pas se laisser faire !

(6) Pie Tshibanda, interview réalisée par les étudiants de 2ème technique de LIEGE, Magazine Oxfam

(7) "Un fou noir au pays des blancs" Pie Tshibanda W. B., Collection Micro-roman, Bernard Gilson Editeur, mai 1999, pp.8-9.

(8) Ibidem, p.10

(9) Pie Tshibanda, interview réalisée par les étudiants de 2ème technique de LIEGE, Magazine Oxfam

## 4. La rencontre de l'Autre

*"Que celui qui a froid aille vers le feu se réchauffer"*

Le contact avec les autres nous réchauffe, ce n'est jamais bon de rester seul dans son coin. Mais est-ce si facile d'aller à la rencontre des autres ?

Toutes sortes d'obstacles se mettent en travers de notre route, il faut persévérer.

*"J'ai pris alors ma chaise et je suis allé m'installer dehors, en-dessous d'un arbre. J'espérais que mes voisins suivraient mon exemple et que nous allions jouer aux cartes comme on fait en Afrique après une journée harassante de travail. Il ne m'a pas fallu longtemps pour me rendre compte que je me trompais. Mes voisins étaient bel et bien à l'aise, chacun devant son poste. Ils connaissaient par cœur les programmes et étaient capables de suivre les journaux des différentes chaînes de télévision..."<sup>(10)</sup>*

Ainsi, les us et coutumes sont différents selon les pays, il faut arriver à les comprendre, petit à petit, pour pouvoir faire sa place.

Masikini eut peur. Il avait grandi dans un contexte où l'âge ajoute à la valeur d'un homme. En principe, en Afrique, le meilleur moyen de s'attirer des ennuis, c'est de manquer de respect aux vieux. Les Noirs d'Afrique sont généralement croyants. Ils adhèrent à une hiérarchisation des forces vitales qui consiste à situer au niveau le plus haut Dieu le créateur. Viennent ensuite les ancêtres, fondateurs des clans, ceux qui sont morts depuis très longtemps. Ils sont suivis par les morts récents, ceux qui cheminent encore et qui cherchent la plénitude. Les vivants viennent compléter l'échelle en respectant aussi l'ordre : vieux, adultes, enfants, animaux, plantes, ... Un poète africain a écrit que les morts ne sont pas morts. Parmi les vivants, c'est le vieillard, le patriarche qui peut entrer en communication avec les esprits, avec ceux qui sont dans l'Au-delà. Ils peuvent ainsi solliciter la bénédiction. Le terme "vieux" en Afrique n'a rien de péjoratif. Le vieux tend vers le sacré, il est respecté.

**Page 107**

Mais attention, faire sa place ne veut sûrement pas dire assimiler de A à Z la culture du pays où l'on vit, au détriment de notre culture d'origine. Cela ne veut pas dire non plus vivre dans un aquarium, comme si l'on était dans notre propre pays, avec notre propre culture que l'on conserverait à l'extrême, alors que l'on se trouve au sein d'une réalité toute différente.

Le rejet de l'une ou de l'autre culture mène souvent à l'intégrisme. La reconnaissance, par contre, peut mener à un partage très enrichissant pour les différentes communautés et aussi pour soi-même.

De chaque côté, il est important de reconnaître l'autre, son histoire, son "expérience humaine".

*"La reconnaissance d'une pluralité d'histoires convergeant vers le plan d'histoire commune que nous vivons, prépare notre coexistence."<sup>(11)</sup>*

La peur de la différence nous mène inexorablement vers le racisme, la discrimination, l'intolérance.

Nous avons tous notre propre identité, notre propre héritage de connaissances et d'expériences, notre propre vécu, nous sommes tous différents mais nous devrions tous avoir le même droit : celui de vivre dans la dignité, de porter un nom et d'être libre.

*"Moi, Hassan fils de Mohamed le peseur, moi, Jean Léon de Médicis, circoncis de la main d'un barbier et baptisé de la main d'un pape, on me nomme aujourd'hui l'Africain, mais d'Afrique ne suis, ni d'Europe, ni d'Arabie. On m'appelle aussi le Grenadin, le Fassi, le Zayyati, mais je ne viens d'aucun pays, d'aucune cité, d'aucune tribu. Je suis fils de la route, ma patrie est caravane, et ma vie la plus inattendue des traversées. (...) De ma bouche, tu entendras l'arabe, le turc, le castillan, le berbère, l'hébreu, le latin et l'italien vulgaire, car toutes les langues, toutes les prières m'appartiennent. Mais je n'appartiens à aucune."*

Amin Maalouf, *Léon l'Africain*



(10) "Un fou noir au pays des blancs" Pie Tshibanda W. B., Collection Micro-roman, Bernard Gilson Editeur, mai 1999, pp. 52-53.

(11) Anne MORELLI

## A vous de jouer ...

Notre langue est le meilleur témoin du brassage des cultures, des nombreux passages de peuples venus d'ailleurs. Ces peuples nous ont enrichis de leurs savoirs, de leurs sciences et de leurs arts, de leurs modes de pensée, de leurs philosophies, de leurs musiques, de leurs nourritures, ... Nous ne serions pas ce que nous sommes si ces mélanges ne s'étaient faits.

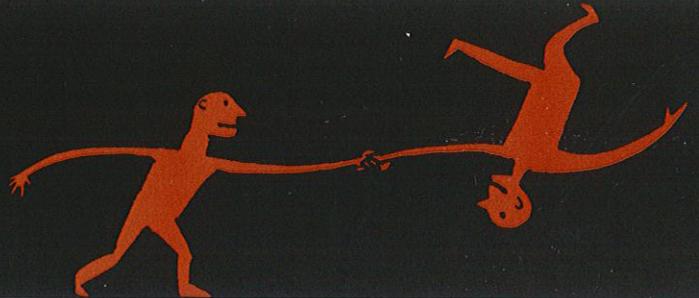
Il ne s'agit pas d'assimilation d'une culture par une autre. Nous sommes bien au-delà. Les cultures se sont interpénétrées pour mieux s'enrichir ...

Le texte qui suit est truffé de pas moins de 96 mots d'origine étrangère : turc, persan, arabe, italien, anglais, russe, espagnol, portugais, néerlandais, ...

*Je le fis rapidement entrer malgré son air d'assassin. Ce goujat ne pensait qu'à faire ripaille et ne prétendait boire que de la vodka. Mais il fallait d'urgence s'occuper du petit séraphin qui poussait de petits cris de canari. Ma compagne le prit dans ses jupes, le soigna, l'enduit de talc, et lui fit une bouillie d'épinards et de cabillaud. Elle lui joua un petit air de mandoline et le bambin s'endormit rapidement dans son petit lit de mousseline.*

*Pendant ce temps, la pittoresque chiffe molle s'était endormie. Son odeur de cachalot attirait tous les moustiques de la terre. Ce bur-*

Anglais : bébé, confortable, socquette, nord, touriste, détecter, partenaire, chiffe.  
Espagnol : canari, pacotille, moustique, gitan.  
Portugais : embarrasser, cachalot, vérande, caramel.  
Italien : idyllique, cantatrice, villa, camoufleur, amoureux, bouffon, balourd, fantasque, burlesque, bambin, alerte, sveltesse, prestement, entrechat, estropier, improviser, air, man-  
dolone, panache, camoufleur, fougue, pittoresque, sapé.  
Turc : cravache, savate, chagrin, gilet, laiton.  
Arabe : amiral, jupe, mousseline, coton, alcôve, carafe, sirop, café, divan, écarlate, talc, assassin.  
Persan : lascar, paradi, casaque, pyjama, timbale, épinards, jasmin.  
Hébreu : samedi, chérubin, séraphin, goujat, scandale, ange, tohu-bohu.  
Russe : astrakan, steppe, troïka, vodka.  
Néerlandais : échoppe, gredin, espigle, drole, ripaille, cabillaud, kermesse, dégringoler, bière, houblon, vacarme, trouille, étape, matelot, loque, bouquin, ruban, layette, cauchemar, havre.



*Je suis revenu samedi de mon petit paradis à la campagne. J'y possédais effectivement une confortable villa avec une superbe véranda. Je me suis réellement amouraché de ce véritable havre de paix.*

*Et pour une fois, j'y ai vécu ce qui aurait pu devenir un cauchemar. Ma partenaire et moi étions confortablement installés sous l'alcôve, dans notre divan, les pieds dans nos savates. J'avais préparé du café et du sirop frais dans une carafe. Un moment idyllique comme je les aime ...*

*C'est alors que j'entendis un véritable vacarme dans le jardin. Je n'avais jamais assisté à un tel tohu-bohu. Prestement, je me suis glissé dehors, un cravache à la main. C'est alors que j'aperçus le lascar responsable de ce scandale. Il empestait la bière de houblon. Cet espigle gredin se prétendait amiral de sa majesté la Reine d'Angleterre et avec panache, il esquissa quelques entrechats sur un air de cantatrice. C'est alors que je vis que cet alerte et sveltesse bouffon était embarrassé dans ses mouvements. Sous son gilet d'astrakan, il camouflait une boule de loques et de rubans. Je peux vous assurer que je n'avais qu'une seule envie, celle de tourner casaque ! J'avais une telle trouille que j'en étais écarlate. Je m'approchai avec prudence de ce fantasque balourd et je réalisai avec chagrin que cette boule de chiffons n'était rien d'autre qu'un bébé, un ange, un tout petit chérubin, qui avait pour tout bagage une timbale de laiton et une layette sale, pas même un pyjama de coton.*

*lesque touriste devait venir de je ne sais quelle steppe inconnue. Il était sapé comme un matelot du bout du monde, orné de nombreuses pacotilles et vêtu d'étranges socquettes qu'il avait dû trouver dans une quelconque échoppe de gitan. Il ne se séparait pas d'un vieux bouquin qu'il gardait précieusement sous son bras. Mais durant son sommeil, celui-ci dégringola et nous pûmes alors découvrir qui était ce drôle ...*

*Il avait fui les contrées du grand nord, traversé des étendues infinies dans une troïka de fortune. Il avait sauvé l'enfant, avec fougue et courage, des griffes d'un marchand de caviar qui ne songeait qu'à l'estropier pour le montrer dans les kermesses. Il aimait réellement ce petit et s'était juré de ne jamais s'en séparer. Nous n'avions pas détecté autant de générosité chez cet homme baroque.*

*Il ferait désormais partie des nôtres, notre maison ne serait pas une étape de plus dans son parcours.*

*Nous le réveillâmes doucement avec un thé au caramel parfumé à la vanille et au jasmin.*

*Une nouvelle vie commençait.*

La tournée d'**Un fou noir au pays des blancs** de et avec Pie Tshibanda est coproduite par la Ligue des droits de l'Homme et le Théâtre de Poche avec le soutien du Ministre-Président, du Ministre de la culture, du Ministre de l'enseignement secondaire, du Ministre de l'enseignement supérieur, de la Communauté française et des Tournées Art&Vie

**Contact pour la tournée : Théâtre de Poche 02/647.27.26**

On peut contacter la Ligue des droits de l'Homme au 02/209.62.80.

Le carnet d'exploitation d'**Un fou noir au pays des blancs** peut être librement consulté sur le site du Théâtre de Poche (<http://poche.cediti.be>) et sur le site de la Ligue des droits de l'Homme (<http://www.liguehdh.org>). On trouvera également sur ce site toute explication sur les procédures d'asile

Depuis cent ans, la Ligue des droits de l'Homme combat l'injustice et les atteintes portées aux droits fondamentaux des hommes et des femmes. Elle défend les principes d'égalité, de liberté et d'humanisme. Pour garantir un respect effectif des droits humains, la Ligue informe, sensibilise et interpelle.

La Ligue, c'est aujourd'hui un mouvement qui rassemble des personnes qui ont envie de se rencontrer, de se parler, de réfléchir. C'est aussi un relais d'informations, sur les débats, les conférences et sur toutes les activités culturelles auxquelles nous participons, qu'il s'agisse d'expositions, de spectacle théâtral ou encore de cinéma. La Ligue, c'est un lieu d'expression et de liberté extraordinaire, où chacun

peut trouver sa place, dire ou faire ce qui contribue à valoriser nos droits d'hommes et de femmes. Devenir membre de la Ligue des droits de l'Homme, c'est rencontrer ce lieu-là. C'est avant tout désirer une société dans laquelle ces droits soient respectés. C'est participer à la défense des droits humains, par une présence, par une parole, ou par un simple geste, à votre guise. Rejoindre notre mouvement, c'est travailler à la réalisation de cette société-là. Vous recevrez des informations sur nos actions, sur nos prises de position; vous recevrez également notre journal contenant de nombreuses informations et invitations. Vous assisterez aux spectacles que nous soutenons, vous participerez à nos manifestations...



## Vous aussi, rejoignez notre mouvement !

Cotisation : 900 Fb/an ou 500 Fb/an (étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés, ...)

A verser sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme 001-1902002-05

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

E-mail

Signature